



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault
Compte rendu du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 24/02/2026

Séance du jeudi 5 mars 2026

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Étaient présents : MC BOUCHER - P DONNINI - N PHILIPPEAUX - R BORDET-- MP PATIN -E OGER - ML GALOPIN - A AIME - E CHALOPIN - LP CHAUVIN - P MOUBECHÉ - N REBILLON.

Membre(s) excusé(es) représenté(es) : néant.

Membre(es) excusé(es) : D BARON.

Secrétaire de séance : N PHILIPPEAUX.

Séance ouverte à 20h02

ORDRE DU JOUR :

Administration générale :

- Approbation du compte rendu de conseil municipal du 19.02.2026

Urbanisme

- Devis entretien tondeuse « Grillo »
- Travaux ferme Mille Feuilles
- Offre d'achat cabinet ostéopathie

Finances

- Renouvellement ligne de trésorerie
- Comptes Financiers Uniques 2025 budget communal et annexes
- Affectation des résultats 2025
- Budgets primitifs 2026 communal et annexes

Culture

- Festival « Humeurs vagabondes » convention

Questions diverses

ADMINISTRATION GENERALE

1- Approbation du compte rendu de conseil municipal du 19.02.26

Madame la Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 19 février 2026. Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents le compte rendu du conseil municipal du 19.02.2026.

URBANISME

2- Devis d'entretien de la tondeuse « Grillo »

Sur proposition de la commission Urbanisme réunie le 23 février 2026, Madame la Maire propose un devis pour la révision de la tondeuse « Grillo » par l'entreprise Espace Motoculture Bellamy, pour un montant de 4 013,91 € HT soit 4 816,70 € TTC,

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, :

- *Accepte le devis de l'entreprise Espace Motoculture Bellamy pour un montant de 4816,70 € TTC,*
- *Autorise Madame la Maire à signer tous documents inhérents à cette décision.*

3- Travaux de la ferme communale Mille Feuilles

Madame la Maire rappelle la requête de la Ferme des Mille Feuilles qui a été étudiée en commission Urbanisme le 23 février 2026 concernant des travaux de mises aux normes dans la Cidrerie et dans la Tisanerie.

Madame la Maire présente la proposition de la commission Urbanisme :

- Fournir les matériaux aux locataires afin qu'ils réalisent les travaux dans la cidrerie et la tisanerie,
- Nommer le responsable du service technique de la commune, référent du chantier, pour s'assurer de la bonne conduite des travaux,
- Accepter d'inscrire au BP 2026 la somme de 10 000 €, enveloppe globale du montant des travaux (matériaux...),
- Réaliser les travaux d'électricité en régie (habilitation électrique).
- Autoriser l'intervention des stagiaires de la formation « maçon en terre crue » de la SCIC Ecobatys pour construire des murs de l'espace cidrerie

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, :

- *Accepte ces propositions,*
- *Autorise Madame la Maire à signer tous documents inhérents à cette décision.*

4- Offre d'achat pour le cabinet d'ostéopathie

Après étude de la commission urbanisme du 23.02.26, Madame la Maire présente les propositions de la commission, pour donner suite à la demande d'achat de la locataire du cabinet d'ostéopathie. Madame la Maire rappelle qu'une proposition d'achat de la locataire du cabinet d'ostéopathie a été reçue pour un montant de 15 000 € pour 36,5 m² (pièce principale, salle d'attente, WC),

Madame la Maire rappelle l'évaluation qui a été reçue de la part de la négociatrice de biens de notre notaire d'un montant de 20 000 € à 25 000 €.

La commission a proposé :

- Que les communs soient cédés en même temps que le cabinet (salle d'attente, WC, pièce principale),
- D'accepter le prix proposé par Mme C Legros si elle acquiert en même temps les communs,
- D'accepter que le prix au m² soit inférieur pour le prix des communs,
- Que les frais notariés soient à la charge de l'acquéreur,
- Que l'acte de copropriété soit modifié dans ce sens.

Après échange avec Mme Legros sur la proposition de la commission urbanisme, celle-ci n'est pas acheteuse des communs qui sont utilisés par 3 autres professionnels et auprès desquels il lui paraîtrait compliqué de demander une contribution.

Sur la base de cette information, le Conseil Municipal décide de dissocier les 2 types d'espace pour l'achat. Dans un premier temps, seul le cabinet d'ostéopathie et ses annexes serait vendu à Mme Legros.

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **Accepte la proposition d'achat initial de Mme Circé Legros, au prix de 15 000 €,**
- **Dit que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,**
- **Proposera dans un second temps, la cession des communs (couloir) aux différents propriétaires des cabinets attenants (dentiste, infirmières, ostéopathe),**
- **Dit que les frais liés aux parties communes seront facturés aux différents utilisateurs.(un compteur spécifique y est dédié)**
 - **Autorise Madame la Maire à signer tous documents inhérents à ces décisions.**

FINANCES

5- Ligne de trésorerie 2026

Un besoin de ligne de trésorerie a été évalué à 200.000 €.

Trois consultations ont été réalisées, comme suit :

- 200.000 € sur 12 mois ;
- Utilisation par tirages successifs minimum de 10.000 € ;
- Taux variable ou taux fixe ;
- Paiement des intérêts trimestriels ;

La proposition mieux-disante est celle de la Caisse d'Epargne :

	CE
Capital	200 000
Durée	12 mois
Index	ESTER
Marge	0,60%
Calculs des intérêts	Mensuels base 360
Paievements des intéréts	Trimestriels
Tirages	Pas de montant minimum
Frais d'engagement	0,3000% x capital = 600,00 €
Frais de mise en place	Néant
Coûts des inéréts de financemer	2 707,58 €
Frais de non-utilis ation	0,10% x (LT moy. - encours moy.) 96,67 €
Coûts de financement annuels	2 804,24 €
Coûts complets de la ligne	3 404,24 €

Délibération : le conseil municipal choisit, à l'unanimité,

- *La proposition de la Caisse d'Epargne, pour le renouvellement de la ligne de trésorerie et donne délégation à la Maire pour signer tous documents inhérents à cette décision.*

6- Compte Financier Unique (CFU) et Budget Communal 2025

Le CFU 2025 est présenté au conseil municipal :

BUDGET COMMUNE FONCTIONNEMENT VOTE PAR CHAPITRE	BP 2025	CFU 2025
11- charges à caractère général	464 000,00 €	418 932,10 €
12-charges de personnel	809 690,00 €	786 655,29 €
14-atténations de produits	800,00 €	788,00 €
65-charges gestion courante	213 600,00 €	187 881,13 €
66-charges financières	45 862,00 €	40 640,60 €
67-Charges spécifiques	1 100,00 €	0,00 €
68-dotations amortissement		
023-virement à l'investissement	64 722,00 €	
Total dépenses fonctionnement	1 599 774,00 €	1 434 897,12 €
002-excédent fonctionnement	0,00 €	
013-atténuations charges	16 000,00 €	24 256,04 €
70-produits des services	118 500,00 €	137 629,22 €
73-impôts et taxes	81 678,00 €	126 377,00 €
731-fiscalité locale	789 695,00 €	727 226,20 €
74-dotations, subv, participations	521 901,00 €	555 751,76 €
75-produits gestion courante	72 000,00 €	88 244,78 €
76- produits financiers		37,27 €
77-Produits exceptionnels		279,00 €
Total recettes fonctionnement	1 599 774,00 €	1 659 801,27 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		224 904,15 €

INVESTISSEMENT VOTE PAR OPERATION	BP 2025	CFU 2025
remboursement du capital des emprunts	122 389,00 €	122 388,28 €
001 - déficit d'investissement	23 556,97 €	23 556,97 €
remboursement cautions	1 000,00 €	974,00 €
1120 - salle des sports	10 000,00 €	9 360,04 €
1121 - Terrain foot	0,00 €	0,00 €
166- cimetièrre	56 375,00 €	55 842,77 €
195 - Eglise	15 000,00 €	0,00 €
196-divers chemins	25 706,00 €	22 809,29 €
Zone artisanale ZA	6 140,00 €	3 450,00 €
2041 - Salles polyvalentes Ajoncs Or	224 280,00 €	71 453,33 €
2042 - Accueil de loisirs	10 300,00 €	9 968,69 €
208 - mairie	4 800,00 €	3 712,80 €
210 - divers bâtiments	69 900,00 €	
211- informatique	0,00 €	
213- signalétique	12 250,00 €	8 250,08 €
230- acquisitions immobilières	225 238,00 €	130 801,59 €
237-55-services techniques-fleurissement	4 000,00 €	3 777,77 €
242-commerce 11 place mairie		
91 - école	14 740,00 €	7 030,79 €
Total dépenses	825 674,97 €	473 376,40 €
021- virement du fonctionnement	64 722,00 €	0,00 €
001-Excédent investissement reporté		
16- emprunt d'équilibre	123 689,58 €	0,00 €
excédent d'investissement N-1		
excédent de fonctionnement N-1	217 305,39 €	217 305,39 €
FCTVA sur investissement N-1	93 702,00 €	93 702,26 €
Taxe d'aménagement	1 500,00 €	1 292,04 €
Dépôts et cautionnement		2 309,00 €
166 - cimetièrre	56 000,00 €	40 000,00 €
195 - église		
196- divers chemins	40 000,00 €	42 688,00 €
2041- étude ajoncs AAP		
208- mairie		
213 - signalétique		
230- acquisitions immobilières	65 000,00 €	
237 - services techniques		
241-revitalisation centre bourg		
242- commerce 11 place mairie	160 166,00 €	136 029,56 €
91-ecole	3 590,00 €	
ZA Mon Reve		4 872,00 €
Total recettes	825 674,97 €	538 198,25 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		64 821,85 €

Délibération : Madame la Maire quitte la salle pour le vote.

Monsieur P. DONNINI, premier adjoint, a procédé, au vote du CFU 2025 de la commune :

*Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Monsieur le premier adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve le compte financier unique 2025 de la commune.*

7- Affectation des résultats 2025 de la commune

- Vu le vote du CFU 2025 de la commune, il est proposé de constater les résultats de l'exercice 2025 et d'affecter les résultats au budget primitif 2026 comme suit :
- **Résultat d'investissement** : Excédent d'investissement de 64 821,85 € à reporter en recettes d'investissement (001)
- **Résultat de fonctionnement** : excédent de 224 904,15 € à affecter en recettes d'investissement au 1068.

Délibération : Le conseil municipal, affecte, à l'unanimité, les résultats 2025 comme suit :
Résultat d'investissement : Excédent d'investissement de 64 821,85 € à reporter en recettes d'investissement (001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
Résultat de fonctionnement : excédent de 224 904,15 € à affecter en recettes d'investissement au 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé).

8 - Compte financier Unique (CFU) Budget du Lotissement de Colas 2025

Le CFU 2025 du budget lotissement COLAS est présenté au conseil municipal :
Cf document annexe.

Délibération :
Après présentation du CFU 2025 du lotissement COLAS, Madame la Maire quitte la salle.
Monsieur P. DONNINI, premier adjoint, a procédé, au vote du CFU 2025 du lotissement COLAS :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Approuve le compte financier unique 2025 du lotissement COLAS.

9 - Compte Financier Unique (CFU) du Budget du Lotissement Les Poiriers 2025

Le CFU 2025 du budget lotissement LES POIRIERS est présenté au conseil municipal :
Cf document annexe

Délibération :
Après présentation du CFU 2025 du lotissement Les Poiriers, Madame la Maire, quitte la salle.
Monsieur P. DONNINI, premier adjoint, a procédé, au vote du CFU 2025 du lotissement Les Poiriers :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Approuve le compte financier unique 2025 du lotissement Les Poiriers.

10 - Compte Financier Unique 2025 du Budget du Lotissement Le Parc 2022

Le CFU 2025 du budget lotissement LE PARC 2022 est présenté au conseil municipal :
Cf document annexe

Délibération :

Après présentation du CFU 2025 du lotissement Le Parc 2022, Madame la Maire, quitte la salle.

Monsieur P. DONNINI, premier adjoint, a procédé, au vote du CFU 2025 du lotissement Le Parc 2022 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte financier unique 2025 du lotissement Le Parc 2022.

11 - Lettre engagement SMICTOM - Remise en état terrain déchetterie

Madame la Maire donne lecture de la lettre du SMICTOM du 27 février 2026 envoyée à la commune suite à une rencontre des élus le 9/02/2026. Dans ce courrier, le SMICTOM, s'engage à verser une subvention d'équipement de 21 000 € à la commune pour la remise en état du terrain de la déchetterie. Cette subvention est à solliciter d'ici la fin de l'année 2027.

12 Budget Primitif 2026 de la Commune

Madame la Maire présente le budget primitif 2026 de la commune, comme suit :

BUDGET COMMUNE FONCTIONNEMENT VOTE PAR CHAPITRE	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
11- charges à caractère général	464 000,00 €	418 932,10 €	463 800 €
12-charges de personnel	809 690,00 €	786 655,29 €	788 500 €
14-atténuations de produits	800,00 €	788,00 €	1 200 €
65-charges gestion courante	213 600,00 €	187 881,13 €	218 900 €
66-charges financières	45 862,00 €	40 640,60 €	40 000 €
67-Charges spécifiques	1 100,00 €	0,00 €	2 500 €
68-dotations amortissement			
023-virement à l'investissement	64 722,00 €		86 418 €
Total dépenses fonctionnement	1 599 774,00 €	1 434 897,12 €	1 601 318,00 €
002-excédent fonctionnement	0,00 €		
013-atténuations charges	16 000,00 €	24 256,04 €	8 500 €
70-produits des services	118 500,00 €	137 629,22 €	118 700 €
73-impôts et taxes	81 678,00 €	126 377,00 €	126 978 €
731-fiscalité locale	789 695,00 €	727 226,20 €	735 400 €
74-dotations, subv, participations	521 901,00 €	555 751,76 €	537 740 €
75-produits gestion courante	72 000,00 €	88 244,78 €	74 000 €
76- produits financiers		37,27 €	
77-Produits exceptionnels		279,00 €	
Total recettes fonctionnement	1 599 774,00 €	1 659 801,27 €	1 601 318,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		224 904,15 €	0,00 €

INVESTISSEMENT VOTE PAR OPERATION	BP 2025	CFU 2025	RAR 25 + BP 2026
remboursement du capital des em	122 389,00 €	122 388,28 €	127 000 €
001 - déficit d'investissement	23 556,97 €	23 556,97 €	0,00 €
165 - remboursement cautions	1 000,00 €	974,00 €	2 000 €
1120 - salle des sports	10 000,00 €	9 360,04 €	0 €
166- cimetièrè	56 375,00 €	55 842,77 €	1 000 €
195 - Eglise	15 000,00 €	0,00 €	20 000 €
196-divers chemins	25 706,00 €	22 809,29 €	7 000 €
Zone artisanale ZA	6 140,00 €	3 450,00 €	20 000 €
2041 - Salles polyvalentes Ajoncs C	224 280,00 €	71 453,33 €	422 760 €
2042 - Accueil de loisirs	10 300,00 €	9 968,69 €	331 €
208 - mairie	4 800,00 €	3 712,80 €	2 519 €
210 - divers bâtiments	69 900,00 €		66 000 €
213- signalétique	12 250,00 €	8 250,08 €	6 999 €
230- acquisitions immobilières	225 238,00 €	130 801,59 €	98 436 €
237-55-services techniques-fleuris	4 000,00 €	3 777,77 €	3 000 €
91 - école	14 740,00 €	7 030,79 €	10 709 €
Eclairage public Beurrière			6 500 €
Réhabilitation logements communaux			24 000 €
Ferme Mille Feuilles			10 000 €
Opération d'ordre 041 : Intégration au 231 Immo Corp en c.			18 360 €
Remise en état déchetterie			21 000 €
Total dépenses	825 674,97 €	473 376,40 €	867 614,00 €
021- virement du fonctionnement	64 722,00 €	0,00 €	86 418,00 €
001-Excédent investissement reporté			64 821,85 €
16- emprunt d'équilibre	123 689,58 €	0,00 €	
excédent d'investissement N-1			
1068 excédent de fonctionnement	217 305,39 €	217 305,39 €	224 904,15 €
FCTVA sur investissement N-1	93 702,00 €	93 702,26 €	25 000,00 €
Taxe d'aménagement	1 500,00 €	1 292,04 €	1 000,00 €
165 -Dépôts et cautionnement		2 309,00 €	2 000,00 €
13251 - Subvention non transférable GFP rattachement			41 416,00 €
166 - cimetièrè	56 000,00 €	40 000,00 €	16 000,00 €
195 - église			
196- divers chemins	40 000,00 €	42 688,00 €	4 104,00 €
2041- étude ajoncs AAP			270 000,00 €
208- mairie			
213 - signalétique			
230- acquisitions immobilières	65 000,00 €		69 000,00 €
237 - services techniques			
241-revitalisation centre bourg			
242- commerce 11 place mairie	160 166,00 €	136 029,56 €	
91-ecole	3 590,00 €		3 590,00 €
ZA Mon Reve		4 872,00 €	20 000,00 €
Opération d'ordre 041 : Annulation frais études 203			18 360 €
Remise en état déchetterie			21 000 €
Total recettes	825 674,97 €	538 198,25 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		64 821,85 €	867 614,00 €

Délibération : Le conseil municipal, à la majorité, (2 voix contre : R BORDET, P MOUBECHÉ)

- **Adopte le budget primitif de la commune pour l'année 2026.**

13 - Budget primitif 2026 du Lotissement Colas

Madame la Maire présente le budget primitif 2026 du lotissement Colas, voté au niveau du chapitre et mentionnant des montants HT , comme suit :

Cf document annexe

Délibération : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité, (2 voix contre : R BORDET, P MOUBECHÉ)

- **Adopte le budget primitif du Lotissement COLAS pour l'année 2026.**

14 - Budget primitif 2026 Lotissement Les Poiriers

Madame la Maire présente le budget primitif 2026 du lotissement Les Poiriers, comme suit :

Cf document annexe

Délibération : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (2 voix contre : R BORDET - P MOUBECHÉ)

- **Adopte le budget primitif du Lotissement Les Poiriers pour l'année 2026.**

16 - Budget primitif 2026 Lotissement LE PARC-2022

Madame la Maire présente le budget primitif 2026 du lotissement Le Parc-2022 voté au niveau du chapitre et mentionnant des montants HT , comme suit :

Cf document annexe

Délibération : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (2 voix contre : R BORDET - P MOUBECHÉ)

- **Adopte le budget primitif du Lotissement Le Parc 2022 pour l'année 2026.**

CULTURE

17 - Festival « Humeur Vagabonde » Convention

Madame la Maire présente la convention de partenariat entre la commune de St Georges-de-Reintembault et le Centre Culturel Juliette Drouet de Fougères Agglomération pour le festival rue et cirque Humeur Vagabonde de juin 2026.

La convention prévoit que : « Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de gestion et d'exploitation du Centre culturel Juliette Drouet et du Théâtre Victor Hugo, Fougères Agglomération identifie le développement d'une saison culturelle, notamment hors-les-murs, comme un axe fort de son action en faveur du développement culturel local.

Afin de proposer et de mettre en œuvre un projet en accord avec les moyens disponibles des communes, et dans un souci de mutualisation, Fougères Agglomération souhaite associer les communes dans l'accueil de spectacles dans le cadre du festival rue et cirque Humeur Vagabonde ou d'actions culturelles. Cet événement propose chaque année lors du premier ou deuxième week-end de juin, des spectacles gratuits tout public en extérieur autour du centre culturel Juliette Drouet et dans d'autres communes du territoire. »

Madame la Maire informe que le festival propose à la commune de St Georges de Reintembault 3 animations, le 12 juin 2026, sur le terrain de sports (à proximité de la Salle Albert Bouvet) :

- 14h15 : représentation sur temps scolaire de « Au bord du corps »
- 19h30 : même spectacle
- 20h30 : représentation « Soie en silence »

Madame la Maire résume les termes de la convention et les obligations de chaque partie :

L'organisateur (Centre Culturel J Drouet) :

- **est à l'initiative des propositions de programmation,**
- **prend en charge les frais généraux d'organisation,**
- **organise et anime les réunions,**
- **propose et coordonne la mise en œuvre d'actions culturelles éventuelles,**
- **édite les supports de communication globale,**
- **évalue l'action,**
- **met à disposition les ressources humaines nécessaires,**

Le PARTENAIRE est principalement la commune volontaire et intéressée pour accueillir un spectacle.

Ce dernier peut être amené à faire appel à **d'autres structures locales intéressées** pour participer à l'accueil d'une manifestation.

En tant que partenaire de l'organisation, la commune et les structures sollicitées :

- **participent à toute réunion ou temps de travail ;**
- **sollicitent des structures locales compétentes pour assurer des missions diverses contribuant à l'organisation de l'évènement (Par exemple le Comité des fêtes pour la mise à disposition de matériel, l'association de Parents d'élèves pour tenir la buvette ou l'espace restauration, une entreprise locale pour fournir un service, etc.).**
NB : la ou les associations générant des recettes de buvette ou de restauration les conservent intégralement, aucune rétrocession ne sera effectuée pour l'ORGANISATEUR ;
- **mobilisent ou mettent à disposition les moyens humains nécessaires pour aider à l'organisation et à l'accueil du spectacle (personnel administratif ou technique, élus, associations, bénévoles...) en cas de besoin ;**
- **mettent à disposition gratuitement les lieux de représentation, en bon état de fonctionnement et en conformité avec la réglementation, notamment en matière de sécurité incendie et d'assurance (la commune prend en charge le ménage suite à l'exploitation) ;**
- **prennent à leur charge les frais liés à l'utilisation du lieu de représentation (eau, électricité, gestion des déchets...) ;**
- **prêtent tout matériel dont elles disposent qui peut être utile dans le cadre de l'accueil d'un spectacle (chaises, bancs, tapis, panneaux, estrade, gradin, matériel de sonorisation...) ;**
- **prennent en charge pour le midi et le soir (organisation + aspect financier) la petite restauration (catering) et les repas des équipes accueillies en respectant les demandes contractuelles et les régimes alimentaires : réservation traiteur (commande et livraison le cas échéant), restaurant de collectivité ou restaurant privé**
Il est également mis à disposition de la vaisselle et le matériel nécessaire (bouilloire, cafetière, etc.) pour le catering
- **concourent à l'aménagement le plus convivial possible des lieux pour les équipes artistiques dans un esprit d'adaptabilité (espace loge, espace de repos, espace restauration...)**
- **s'assurent du respect des normes sécurité et incendie de l'ERP et prennent en charge un SSIAP le cas échéant (cf. annexe 1) ;**
- **participent à la diffusion de la communication au niveau local en distribuant les documents de communication fournis par L'ORGANISATEUR en relayant l'information sur les panneaux, bulletins et sites internet, et en assurant un relais auprès des usagers, des adhérents, de la population locale... ;**
- **participent à l'évaluation des actions menées.**

A ce titre, chaque structure partenaire désigne **une personne référente** chargée du suivi et de la co-organisation du projet.

Délibération : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **Décide d'autoriser la signature de la convention de partenariat pour le festival Humeur Vagabonde avec le Centre Culturel Juliette Drouet,**
- **de donner pouvoir à Mme la Maire pour signer tous documents inhérents à cette décision.**

QUESTIONS DIVERSES

18 - Renfort ALSH vacances Printemps

Considérant la fréquentation de l'Accueil de Loisirs,
Madame la Maire propose au conseil municipal de créer un emploi non permanent à temps non complet, pour les vacances de Printemps, pour le surcroît d'activité.

Délibération : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **Décide de créer un emploi non permanent, à temps non complet, d'Adjoint d'animation, pour le surcroît d'activité de la période d'ouverture du Centre de Loisirs aux vacances de Printemps 2026.**

19 - Devis réfection du logement n° 3 La Vallière

Madame la Maire informe que le logement situé au n° 3 La Vallière a été restitué à la commune le 28 février 2026,

Madame la Maire informe que, malgré le bon entretien du logement, le service technique a répertorié, différents travaux d'amélioration et a demandé quelques devis :

- Devis CEDEO (sanitaires...) pour un montant de 552,23 € TTC
 - Devis DISTRILEC (mise en conformité électrique et radiateurs à fluide caloporteur) pour un montant de 1914,26 € TTC
 - Devis LEGRAND CERBONNEY (peinture) pour un montant de 872,16 € TTC
 - Devis LEGALLAIS (quincaillerie) pour un montant de 570,86 € TTC
- Soit un total de 3 909,51 € TTC

Madame la Maire explique que la libération du logement est propice à effectuer différents travaux. Ce logement a bénéficié d'une isolation en comble (laine de verre soufflée) en 2024
Un DPE sera à réaliser avant nouvelle location

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte, les devis précités.

Séance clôturée à 22h20

ANNEXE CFU et BUDGETS LOTISSEMENTS

CFU 2025 Lotissement COLAS

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	Chap	intitulé	BP 2025	CFU 2025	article	Chap	intitulé	BP 2025	CFU 2025
002	002	résultat fonctionnement reporté	20319,11	20319,11	002	002	résultat fonctionnement reporté		
6015	011	Terrains à aménager			7015		vente terrains aménagés		
6045	011	Achat d'études							
605	011	travaux							
608	011	frais accessoires			7xxx		autres recettes		
6xxx	011	Autres dépenses stockables							
6xxx	011	Autres dépenses non stockables			774	77	Subventions exceptionnelles		
					774	77	Subventions exceptionnelles		
6522	65	Reversement de l'excédent			7552	75	Prise en charge du déficit	20319,11	
65888	65	Autres charges diverses	5		7588	75	Autres produits divers	5	
6611	66	intérêts emprunt							
608	043	frais accessoires			796	043	transfert charges		
608	043	frais accessoires							
71355	042	Variation du stock	20327,44		71355	042	variation terrains aménagés	20327,44	
71355	042	Variation du stock							
		TOTAL	40651,55	20319,11			TOTAL	40651,55	0

Résultat fonctionnement 2025 = Déficit 20319,11

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Chap	intitulé	BP 2025	CFU 2025	article	Chap	intitulé	BP 2025	CFU 2025
001	001	résultat investissement reporté	20327,44	20327,44	001		résultat investissement reporté		
1641	16	emprunt			1641	16	emprunt	20327,44	
16874	16	avance commune			16874	16	avance commune		
3555	040	Stock final - terrains			3555	040	reprise stock initial-terrains	20327,44	
					3555	040	reprise stock initial-terrains		
		TOTAL	20327,44	20327,44			TOTAL	40654,88	0

Résultat investissement 2025 = Déficit 20327,44

CFU 2025 Lotissement LES POIRIERS

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	Chap	intitulé	BP 2025	CFU 2025	article	Chap	intitulé	BP 2025	CFU 2025
002	002	résultat fonctionnement reporté			002	002	résultat fonctionnement reporté	9715,18	9715,18
6015	011	Terrains à aménager			7015		vente terrains aménagés	17475	45450
6045	011	Achat d'études							
605	011	travaux	5000	2688,02					
608	011	frais accessoires			7xxx		autres recettes		
6xxx	011	Autres dépenses stockables							
6xxx	011	Autres dépenses non stockables			774	77	Subventions exceptionnelles		
023					774	77	Subventions exceptionnelles		
6522	65	Reversement de l'excédent	12915,58		755	75	Débits et pénalités		1504
65888	65	Autres charges diverses	5	0,33	7588	75	Autres produits divers	5	
6611	66	intérêts emprunt							
608	043	frais accessoires			796	043	transfert charges		
608	043	frais accessoires							
71355	042	Variation du stock	41002,27	41002,27	71355	042	variation terrains aménagés	31727,67	10730,74
71355	042	Variation du stock							
		TOTAL	58922,85	43690,62			TOTAL	58922,85	67399,92
Résultat Fonctionnement 2025 = 67399,92 - 43690,62 = Excédent 23709,30									
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	Chap	intitulé	BP 2025	CFU 2025	article	Chap	intitulé	BP 2025	CFU 2025
001	001	résultat investissement reporté		41002,27	001		résultat investissement reporté		
1641	16	emprunt			1641	16	emprunt		
16874	16	avance commune			16874	16	avance commune		
					021				
3555	040	Stock final - terrains		10730,74	3555	040	reprise stock initial-terrains		41002,27
					3555	040	reprise stock initial-terrains		
		TOTAL		51733,01			TOTAL		41002,27
Résultat Investissement 2025 = 41002,27-51733,01 = Déficit 10730,74									

CFU 2025 Lotissement LE PARC 2022

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	Chap	intitulé	BP 2025	CFU 2025	article	Chap	intitulé	BP 2025	CFU 2025
002	002	résultat fonctionnement reporté			002	002	résultat fonctionnement reporté	6662,27	6662,27
6015	011	Terrains à aménager			7015		vente terrains aménagés		
6045	011	Achat d'études	2500						
605	011	travaux	1000						
608	011	frais accessoires			7xxx		autres recettes		
622	011	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		1389					
6xxx	011	Autres dépenses non stockables			774	77	Subventions exceptionnelles		
					774	77	Subventions exceptionnelles		
6522	65	Reversement de l'excédent	5949,5		7552	75	Prise en charge du déficit		
65888	65	Autres charges diverses	5		7588	75	Autres produits divers	5	720,49
6611	66	intérêts emprunt							
608	043	frais accessoires			796	043	transfert charges		
608	043	frais accessoires							
71355	042	Variation du stock	62281,47	62281,47	71355	042	variation terrains aménagés	65068,7	63387,6
71355	042	Variation du stock							
023		Virement à la section d'investissmt							
		TOTAL	71735,97	63670,47			TOTAL	71735,97	70770,36
Résultat fonctionnement 2025 = 70770,36 - 63670,47 = Excédent 7099,89									
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	Chap	intitulé	BP 2025	CFU 2025	article	Chap	intitulé	BP 2025	CFU 2025
001	001	résultat investissement reporté	62281,47	62281,47	001		résultat investissement reporté		
1641	16	emprunt			1641	16	emprunt	65068,7	
16874	16	avance commune			16874	16	avance commune		
3555	040	Stock final - terrains	65068,7	63387,6	3555	040	reprise stock initial-terrains		62281,47
					3555	040	reprise stock initial-terrains	62281,47	
					021		Virement de la section de fonctionnem		
		TOTAL	127350,17	125669,07			TOTAL	127350,17	62281,47
Résultat investissement 2025 = 125669,07 - 62281,47 = Déficit 63387,60									

BUDGET 2026 Lotissement COLAS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						RECETTES					
article	Chap	intitulé	CFU 2025	PREVISIONS 2026	observations	article	Chap	intitulé	CFU 2025	PREVISIONS 2026	observations
002	002	résultat fonctionnement reporté	20319,11	20 319,11	déficit	002	002	résultat fonctionnement reporté			excédent
6015	011	Terrains à aménager			acquisition du terrain	7015		vente terrains aménagés		-	uniquement les ventes signées avant le vote du BP
6045	011	Achat d'études			Architecte, DDE, Géomètre...						
605	011	travaux			voirie, VRD...						
608	011	frais accessoires			Divers frais stockables	7xxx		autres recettes			
6xxx	011	Autres dépenses stockables									
6xxx	011	Autres dépenses non stockables			intérêts moratoires par ex	774	77	Subventions exceptionnelles		-	Financement par BP des dépenses non stockables
						774	77	Subventions exceptionnelles		-	Compensation par le Budget général du prix de vente < au prix de revient
6522	65	Reversement de l'excédent			Reversement au budget principal	7552	75	Prise en charge du déficit		20 319,11	Prise en charge du déficit du budget lotissement par le budget principal
65888	65	Autres charges diverses		5,00	Arrondis de TVA	7588	75	Autres produits divers		5,00	Arrondis de TVA
6611	66	intérêts emprunt									
608	043	frais accessoires			transfert intérêt emprunt	796	043	transfert charges			Stockage des charges financières et autres
608	043	frais accessoires			transfert des autres dépenses stockables						
71355	042	Variation du stock		20 327,44	Annulation stock initial-	71355	042	variation terrains aménagés		20 327,44	intégration stock final
71355	042	Variation du stock			Transfert des équipements communs au BP						
TOTAL			20319,11	40 651,55		TOTAL			0	40 651,55	

Résultat fonctionnement 2025 = Déficit 20319,11

INVESTISSEMENT

DEPENSES						RECETTES					
article	Chap	intitulé	CFU 2025	PREVISIONS	observations	article	Chap	intitulé	CFU 2025	PREVISIONS	observations
001	001	résultat investissement reporté	20327,44	20 327,44	déficit	001		résultat investissement reporté			excédent
1641	16	emprunt			remboursement capital	1641	16	emprunt			Souscription ou emprunt d'équilibre
16874	16	avance commune			Remboursement à la commune	16874	16	avance commune		20 327,44	Versement par la commune
3555	040	Stock final - terrains		20 327,44	Intégration du stock final	3555	040	reprise stock initial-terrains		20 327,44	Annulation stock initial-Terrains
						3555	040	reprise stock initial-terrains		-	Transfert des équipements communs au BP
TOTAL			20327,44	40 654,88		TOTAL			0	40 654,88	

Résultat investissement 2025 = Déficit 20327,44

BUDGET 2026 Lotissement LES POIRIERS

FONCTIONNEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
article	Chap	intitulé	CFU 2025	PREVISIONS 2026	observations	article	Chap	intitulé	CFU 2025	PREVISIONS 2026	observations
002	002	résultat fonctionnement reporté			déficit	002	002	résultat fonctionnement reporté	9715,18	23 709,30	excédent
6015	011	Terrains à aménager		5 005,30	acquisition du terrain	7015		vente terrains aménagés	45450	-	uniquement les ventes signées avant le vote du BP
6045	011	Achat d'études			Architecte, DDE, Géomètre...						
605	011	travaux	2688,02		voirie, VRD...						
608	011	frais accessoires			Divers frais stockables	7xxx		autres recettes			
6xxx	011	Autres dépenses stockables									
6xxx	011	Autres dépenses non stockables			intérêts moratoires par ex	774	77	Subventions exceptionnelles			Financement par BP des dépenses non stockables
023						774	77	Subventions exceptionnelles		-	Compensation par le Budget général du prix de vente < au prix de revient
657361	65	Subv. Col. Rattachement		19 027,76	Reversement au budget principal	755	75	Débits et pénalités	1504		Prise en charge du déficit du budget lotissement par le budget principal
65888	65	Autres charges diverses	0,33	5,00	Arrondis de TVA	7588	75	Autres produits divers		5,00	Arrondis de TVA
6611	66	intérêts emprunt									
608	043	frais accessoires		-	transfert intérêt emprunt	796	043	transfert charges			Stockage des charges financières et autres
608	043	frais accessoires		-	transfert des autres dépenses stockables						
71355	042	Variation du stock	41002,27	10 730,74	Annulation stock initial-	71355	042	variation terrains aménagés	10730,74	11 054,50	intégration stock final
71355	042	Variation du stock		-	Transfert des équipements communs au BP						
TOTAL			43690,62	34 768,80		TOTAL			67399,92	34 768,80	

Résultat Fonctionnement 2025 = 67399,92 - 43690,62 = Excédent 23709,30

INVESTISSEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
article	Chap	intitulé	CFU 2025	PREVISIONS 2026	observations	article	Chap	intitulé	CFU 2025	PREVISIONS 2026	observations
001	001	résultat investissement reporté	41002,27	10 730,74	déficit	001		résultat investissement reporté			excédent
1641	16	emprunt		11 054,50	remboursement capital	1641	16	emprunt			Souscription ou emprunt d'équilibre
16874	16	avance commune			Remboursement à la commune	16874	16	avance commune			Versement par la commune
						021					-
3555	040	Stock final - terrains	10730,74	11 054,50	Intégration du stock final	3555	040	reprise stock initial-terrains	41002,27	10 730,74	Annulation stock initial-Terrains
						3555	040	reprise stock initial-terrains		-	Transfert des équipements communs au BP
TOTAL			51733,01	21 785,24		TOTAL			41002,27	21 785,24	

Résultat Investissement 2025 = 41002,27-51733,01 = Déficit 10730,74

BUDGET 2026 Lotissement LE PARC 2022

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES						RECETTES						
article	Chap	intitulé	CFU 2025	PREVISIONS 2026	observations	article	Chap	intitulé	CFU 2025	PREVISIONS 2026	observations	
002	002	résultat fonctionnement reporté			déficit	002	002	résultat fonctionnement reporté	6662,27	7 099,89	excédent	
6015	011	Terrains à aménager			acquisition du terrain	7015		vente terrains aménagés		27 450,00	uniquement les ventes signées avant le vote du BP	
6045	011	Achat d'études			Architecte, DDE, Géomètre...							
605	011	travaux		1 000,00	voirie, VRD,...							
608	011	frais accessoires			Divers frais stockables	7xxx		autres recettes				
622	011	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1389									
6xxx	011	Autres dépenses non stockables			intérêts moratoires par ex	774	77	Subventions exceptionnelles		-	Financement par BP des dépenses non stockables	
						774	77	Subventions exceptionnelles		-	Compensation par le Budget général du prix de vente < au prix de revient	
6522	65	Reversement de l'excédent			Reversement au budget principal	7552	75	Prise en charge du déficit			Prise en charge du déficit du budget lotissement par le budget principal	
65888	65	Autres charges diverses		5,00	Arrondis de TVA	7588	75	Autres produits divers	720,49	5,00	Arrondis de TVA	
6611	66	intérêts emprunt										
608	043	frais accessoires			- transfert intérêt emprunt	796	043	transfert charges			-	Stockage des charges financières et autres
608	043	frais accessoires			- transfert des autres dépenses stockables							
71355	042	Variation du stock	62281,47	63 387,60	Annulation stock initial-	71355	042	variation terrains aménagés	63387,6	60 371,50	intégration stock final	
71355	042	Variation du stock			- Transfert des équipements communs au BP							
023		Virement à la section d'investissmt		30 533,79								
TOTAL			63670,47	94 926,39		TOTAL			70770,36	94 926,39		
Résultat fonctionnement 2025 = 70770,36 - 63670,47 = Excédent 7099,89												
INVESTISSEMENT												
DEPENSES						RECETTES						
article	Chap	intitulé	CFU 2025	PREVISIONS 2026	observations	article	Chap	intitulé	CFU 2025	PREVISIONS 2026	observations	
001	001	résultat investissement reporté	62281,47	63 387,60	déficit	001		résultat investissement reporté			excédent	
1641	16	emprunt			remboursement capital	1641	16	emprunt		29 837,71	Souscription ou emprunt d'équilibre	
16874	16	avance commune			Remboursement à la com	16874	16	avance commune			Versement par la commune	
3555	040	Stock final - terrains	63387,6	60 371,50	Intégration du stock final	3555	040	reprise stock initial-terrains	62281,47	63 387,60	Annulation stock initial-Terrains	
						3555	040	reprise stock initial-terrains		-	Transfert des équipements communs au BP	
						021		Virement de la section de fonctionnement		30 533,79		
TOTAL			125669,07	123 759,10		TOTAL			62281,47	123 759,10		
Résultat investissement 2025 = 125669,07 - 62281,47 = Déficit 63387,60												